R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

113 route de la Rochelle
17230 MARANS

EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 Juin 2018

Nombre de membres en exercice : **40**
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 35

Date de la convocation : 6 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Ferrière d'Aunis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
Mme DUPRAZ, M. DEBEGUE, délégués d'Andilly les Marais,
Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,
M. BOISSEAU, Mme BOUTET, délégués de Charron,
Mme BOIREAU, déléguée de Courçon,
M. BESSON, délégué de Ferrières
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, Mme GUINET, délégués de La Ronde,
M. CRETET, délégué du Gué d'Alleré,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. BONTEMPS, MIGNONNEAU, BODIN, MAITREHUT, délégués de Marans,
M. NEAU, Mme ROBIN, délégués de Nuaillé d'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
MM. PETIT, SUIRE, Mme GEFFRE, VIVIER, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, délégué de Saint Ouen d'Aunis,
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, délégués de Villedoux.
Absents excusés : MM. FAGOT, RENAUD, HERAUD, BELHADJ, PAJOT, Mmes BRAUD, BOIZARD, BAUDIN-MOYSAN.
Absents : MM. TAUPIN, BAUDOUIN, PARPAY.
Monsieur FAGOT donne pouvoir à Madame DUPRAZ, Madame BRAUD donne pouvoir à Monsieur BOISSEAU, Monsieur RENAUD donne pouvoir à Monsieur PELLETIER, Madame BAUDIN-MOYSAN donne pouvoir à Monsieur BONTEMPS, Monsieur PAJOT donne pouvoir à Madame AMY-MOIE.
Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme AUXIRE, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale.
Secrétaire de séance : Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président a présenté aux membres présents Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente et Monsieur Fabien POUSSIN, Directeur, du Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente Maritime (SYRES 17) qui ont présenté les projets de création de réserves de substitution de l'Aunis.

0. APPROBATION DU CARACTERE URGENT DE LA DELIBERATION « SUBVENTION D'EQUIPEMENT » DE L'ASSOCIATION LA BRIQUETERIE

Le Président de la CdC Aunis Atlantique a proposé au Conseil Communautaire le rajout d'une question

supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil pour motif d'urgence.

L'urgence est requise dans la mesure où la signature de l'acte de vente permettant l'acquisition du bien subventionné, doit intervenir dans les prochains jours et que le notaire doit être en possession de la délibération relative à cette clause de remboursement de subvention afin de pouvoir l'intégrer à l'acte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le caractère urgent de la délibération citée ci-dessus et a pris acte que la délibération intitulée « subvention d'équipement – association La Briqueterie-ACI-OF- intégration d'une clause en cas de revente du bien acquis- avant un délai de 10 ans » peut être valablement ajoutée à l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DE MARANS

Madame Mauricette MAINGOT, déléguée de la Commune de Marans, a démissionné de son mandat à la date du 28 Mai 2018.

Selon les dispositions de l'article L 273-10 du Code Electoral alinéa 1 : « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. »

Concernant la Commune de Marans, la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle Madame MAINGOT a été élu est épuisée. Selon les dispositions de l'article L 273-10 du Code Electoral alinéa 2 : « Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire. »

Ainsi, il a été procédé à l'installation de Madame Chantal BOIZARD, Conseillère municipale suivante, au sein du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Le Conseil de Communauté, a pris acte du remplacement du mandat de conseiller communautaire de Madame Mauricette MAINGOT par Madame Chantal BOIZARD.

2. ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018

A l'unanimité, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé le compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 mars 2018.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEMDAS – BILAN DE CLOTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE SAINT FRANCOIS A MARANS

Lors de la création de la zone d'activités économiques de Saint François à Marans en 2005, la CdC du Pays Marandais avait confié son aménagement et sa commercialisation, par concession publique d'aménagement, à la Société d'Economie Mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS).

En 2015, la CdC Aunis Atlantique a souhaité reprendre à son compte le développement de cette zone et a dénoncé la concession existante. La Communauté de Communes, en vertu d'un protocole transactionnel, a donc versé à la SEMDAS le 19 mai 2016 la somme de 42 806,80 euros correspondant au déficit d'exploitation de la zone d'activités.

Or, à l'élaboration du bilan de clôture de la concession, intervenu en 2017, il apparaît que ce déficit d'exploitation ainsi que la régularisation des provisions porte un résultat définitif de clôture de 70 998,44 euros. Il convient donc de régulariser comptablement la situation et de verser la somme de 28 191,64 euros correspondant au complément du montant total du déficit d'exploitation.

Il est par ailleurs précisé que cette régularisation n'entraîne aucune modification sur les sommes restant à percevoir par la CdC au titre de la vente d'un terrain réalisée par la SEMDAS non encaissée en totalité, soit la somme de 73 280,17 euros.

Le Conseil Communautaire, par 1 abstention et 34 voix pour, a décidé de valider le résultat définitif de l'opération d'aménagement de la zone d'activités économiques de Saint François, de verser le complément de déficit à la SEMDAS pour un montant de 28 191,64 € et d'affecter cette opération financière au budget annexe ZA SAINT FRANCOIS.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT / REQUALIFICATION DE LA ZONE COMMERCIALE DE L'AUNIS – PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération le 15 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone commerciale de l'Aunis au groupement SIT&A CONSEIL / ATELIER DE

L'EPREINTE. Par délibération le 23 mai 2018, le Bureau Communautaire a délibéré favorablement au lancement de la consultation de travaux pour réaliser ces aménagements.

Le projet des aménagements de la ZC de l'Aunis a été présenté au Conseil Communautaire par Monsieur PACAUD du groupement SIT&A CONSEIL / ATELIER DE L'EPREINTE.

Le détail du coût de l'opération est le suivant :

	Total TTC
Secteur A - Magasin fermier	**168 896,29 €**
Secteur B - BRICOMARCHE	**148 432,10 €**
Secteur C - Rue de la Juillerie	**370 217,40 €**
Secteur Entrée de Ferrières	**83 790,28 €**
Secteur Sortie échangeur	**335 061,36 €**
TOTAL	**1 106 397,43 €**

Le financement de ces aménagements sera le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de VRD et espaces verts	1 106 397,43 €	CdC AA	841 113,72 €
		Commune de Ferrières	83 790,28 €
		FCTVA	181 493,43 €
TOTAL	**1 106 397,43 €**	**TOTAL**	**1 106 397,43 €**

Il est entendu ici que le montant restant à la charge de la CdC constitue un élément inhérent à la gestion économique de la ZC de l'Aunis dans sa globalité. Ce reste à charge a donc vocation à s'équilibrer sur les acquisitions et reventes foncières de la zone.

La commune de Ferrières devra se prononcer sur sa participation à la totalité du financement du secteur « Entrée de Ferrières ».

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) de la collectivité se réunira le 5 juillet prochain pour analyser les offres reçues concernant les deux lots identifiés (VRD et paysagiste).

Le Conseil Communautaire, par 1 abstention et 34 voix pour, a décidé de valider le plan de financement de l'opération d'Aménagement et requalification de la Zone Commerciale de l'Aunis

Monsieur LUC est sorti

5. FINANCES – CONSTRUCTION D'UN GYMNASE A MARANS – PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération du 14 mars 2018, le Conseil Communautaire a validé le plan de financement correspondant à l'Avant-Projet Sommaire (APS) du nouveau gymnase de Marans.

L'Avant-Projet Détaillé (APD) est désormais présenté par le maitre d'œuvre. Le montant de la tranche ferme reste équivalent à la phase précédente avec un montant total de 2 380 000 € HT. Il est à noter que trois options en plus-value sont envisagés pour un montant de 144 K€ qui portera le montant global de l'opération à 2 524 K€.

Compte tenu de rencontres intervenues notamment avec les services de l'Etat (DETR et DSIL), mais aussi avec le Département de Charente Maritime, il y a lieu de réajuster le plan de financement comme suit :

DEPENSES			**RECETTES**	
Type de dépenses	Montant HT		Type de Recettes (financeurs)	Montant HT
Travaux extérieurs	184 000 €		DSIL "contrats de ruralité"	250 000 €
Clos et couvert	1 485 000 €		DETR « contrats de ruralité"	320 000 €
Second œuvre / finition	311 000 €		Conseil Départemental	1 140 000 €
Fluides	400 000 €		CDC Aunis Atlantique	814 000 €
Options en + value				
25 places de parking suppl.	99 000 €			
Pompe de relevage	25 000 €			
Revêtement mural vestiaires	20 000 €			
TOTAL	2 524 000 €		TOTAL	2 524 000 €

La consultation des entreprises aura lieu en septembre prochain.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le plan de financement du projet construction du second gymnase de Marans en incluant les options, d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et d'autoriser le Président à solliciter toutes les demandes de subvention et accompagnement financier nécessaires et notamment auprès de l'Etat (au titre du contrat de ruralité – DETR et DSIL) et du Département de Charente-Maritime,

6. FINANCES – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE SAINT CYR DU DORET

La commune de Saint-Cyr du Doret a transmis à la CdC un dossier de demande de fonds de concours dans le cadre de son projet de réhabilitation de l'église – Travaux de peinture sur le plafond de l'oratoire.

Le montant de l'opération est estimé à 4 939,78 € TTC. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 2 388,69 €, représentant 50% du reste à financer par la commune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé d'attribuer à la Commune de Saint Cyr du Doret le fonds de concours suivant : réhabilitation de l'église – Travaux de peinture sur le plafond de l'oratoire pour 2 388,69 €,

7. COMMANDE PUBLIQUE – PLUI/H-RLPI – MARCHES D'ETUDES LOT 1 AVENANT 2

Dans le cadre des études du PLUI/H et du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), il a été conclu un marché (lot n°1 Ensemblier) avec le groupement d'entreprises URBANOVA / Eric ENON / ASTUS / Géo RM et dont le mandataire est le cabinet URBANOVA.

Compte tenu de l'ajout de quatre réunions supplémentaires pour le cabinet ASTUS, à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, il est proposé de passer un avenant d'un montant de 2 200 € HT modifiant le montant de la tranche ferme. La tranche ferme, d'un montant initial de 312 160 € HT, est donc portée à 314 360 € HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de valoriser l'avenant n°2 du Lot 1 du Marchés d'études PLUi/H-RLPI et a autorisé son Président à signer avec URBANOVA le dit document.

8. ADMINISTRATION GENERALE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire a constitué des commissions de travail. Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux, un par commune et par commission (sauf commission des Finances). A la suite de nouvelles demandes, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle composition des commissions communautaires :

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE - TOURISME	VIE SOCIALE	FINANCES	AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME
Karine DUPRAZ Sylvain FAGOT Maurice DEBEGUE Didier TAUPIN Jérémy BOISSEAU Laurent RENAUD Philippe PELLETIER Yves MIGNONNEAU Michel MAITREHUT Nathalie BOUTILLIER Sylvie VIVIER Gérard BOUHIER Corinne SINGER Hervé BEGAUD Geneviève LAVALADE Marie-Bernadette NAULLET Florence GUIBERTEAU Sandrine LABASSE Marion BOURSIER Claude MACAUD Denis FICHET Jean-Michel PRAULT Christel DUPERAT Benoît DIAPHORUS Alain TARDY Raphaël DESPERNET Jean-Philippe TOLEDANO	**Denis PETIT** Sylvie ROCHETEAU Martine BOUTET Laurent RENAUD Michel ARNAULT Philippe PELLETIER Michel MAITREHUT Philippe NEAU Gislaine GOT Sylvie VIVIER Jean LUC Elodie CAILLAUD Maryannick MADEC Myriam GRIMAUD Martine DURVAUX Aya KOFFI Benoît CLAISE Raymonde NOIN Marie-Christine QUEVA	**Jean-Pierre SERVANT** Sylvain FAGOT Maurice DEBEGUE Didier TAUPIN Bernard BESSON Régine LACHEVRE Thierry BELHADJ Michel MAITREHUT Marion ROBIN Jean LUC François VENDITTOZZI	**Jean-Marie BODIN** Sylvain FAGOT Dany PAPOT Antoine VRIGNAUD Jérémy BOISSEAU Béatrice BRAUD Dominique PARPAY Yves MIGNONNEAU Virginie BAUDIN MOYSAN Michel MAITREHUT Philippe NEAU Nathalie BOUTILLIER Roland SUIRE Marjorie DUPE François VENDITTOZZI Florent YON Florence GUIBERTEAU Eric LAMY Gérard BOIFFARD Jérôme PEINTRE Nathalie LONG Jean-Michel PRAULT Michel MURARO Chantal SERAFINI Alain FONTANAUD Daniel BOURSIER
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**CULTURE - SPORT**	**PETITE ENFANCE - ENFANCE – JEUNESSE POLITIQUES EDUCATIVES**	**COMMUNICATION**

Roland GALLIAN Sylvain FAGOT Maurice DEBEGUE Didier TAUPIN Sylvie ROCHETEAU Jérémy BOISSEAU Olivier BAUDOUIN Dominique PARPAY Bernard BESSON Jean Philippe ROUSSEAU Philippe PELLETIER Régine LACHEVRE Thierry BELHADJ Michel MAITREHUT Philippe NEAU Nathalie BOUTILLIER Gislaine GOT Sylvie VIVIER Eric PAJOT Jean LUC Gérard BOUHIER François VENDITTOZZI Denis MOUNITZ Clément THIBAUDEAU Anne DONZEL-FONTAINE Giovanni DEMAILLAT Cécile ROY-DRAPPIER Robert ARCOUET Christophe COETTO Alain TARDY Eric MONTAGNE	**Valérie AMY-MOIE** Laurent RENAUD Freddy BONTEMPS Michel MAITREHUT Sylvie VIVIER Marjorie DUPE Jean-François GENAUZEAU Gérard BOUHIER Christophe VANWALLEGHEM Michel NICOLEAU Patrick GRANET Myriam NEUFCOUR-LIGONNIERE Marie-Odile ROUX Lionel REDON Guillaume JONVAL Alexandra VACHER GOUX Catherine DENEUVE	**Nadia BOIREAU** Martine BOUTET Dominique LECORGNE Virginie BAUDIN-MOYSAN Sylvie GEFFRE Marjorie DUPE Sandrine BOCK Joaquin LABRADOR Monique BOISSEAU Sébastien LAFOSSE Marie-Christine CRIARD Valérie TAILLIEU Stéven JARDIN Gwénola BOUSSATON-COUSIN Bernard AUMONNIER Tatiana DION	**Jean-Pierre SERVANT** Philippe PELLETIER Freddy BONTEMPS Michel MAITREHUT Gislaine GOT Marjorie DUPE François VENDITTOZZI Alain BELLOUARD Jérôme DOUHAUD Thomas VISINE Fabrice PATTYN Lionel REDON Chloé INGREMEAU Pascale REY Sandrine DUVAL

9. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION COMMISSION EDDT – CREATION D'UNE COMMISSION TOURISME

Le Conseil Communautaire a constitué des commissions de travail (*cf. question précédente*). Pour faire suite à la nouvelle organisation des missions, il est décidé de scinder la commission Environnement, Développement Durable et Tourisme en deux commissions distinctes :

- Commission Tourisme,
- Commission Transition énergétique, Mobilités et Environnement,

Les candidatures seront prises en compte au prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider la création de la Commission Tourisme et de valider le changement de dénomination de la commission Environnement, Développement Durable en commission Transition énergétique, Mobilités et Environnement.

Retour de Monsieur LUC

10. TRANSITION ENERGETIQUE – PCAET – REPRESENTANT ATMO NOUVELLE ACQUITAINE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Lors du Bureau Communautaire du 23 avril 2018, il a été décidé l'adhésion de la CdC Aunis Atlantique à ATMO Nouvelle Aquitaine afin de réaliser le diagnostic « air » du territoire. Il convient de désigner 2 représentants : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Président propose Madame Karine DUPRAZ, Vice-présidente délégué en tant que représentante titulaire et demande à l'assemblée qui se porte candidat en tant que représentant suppléant. Monsieur Jean-Marie BODIN se porte candidat.

En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Président propose de procéder à la nomination de ces représentants sans avoir recours au vote à bulletin secret, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, mais par un vote à mains levée. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de ne pas recourir à la procédure du scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de désigner Madame Karine DUPRAZ et Monsieur Jean-Marie BODIN, Représentants CdC au sein d'ATMO Nouvelle Aquitaine.

11. TRANSITION ENERGETIQUE – TEPOS – COMITE CONSULTATIF CITOYEN – DESIGNATION D'UN MEMBRE

Lors du Conseil Communautaire du 14 mars 2018, il a été décidé la création d'un Comité consultatif citoyen. Concernant le collège des élus, il a été désigné Madame MAINGOT et Monsieur MAITREHUT. Pour faire suite à la démission de Madame MAINGOT, il convient de désigner un élu pour la remplacer.

Monsieur le Président demande à l'assemblée qui se porte candidat. Madame Valérie AMY-MOIE se porte candidate.

En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Président propose de procéder à la nomination de ces représentants sans avoir recours au vote à bulletin secret, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, mais par un vote à mains levée. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de ne pas recourir à la procédure du scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de désigner Madame Valérie AMY-MOIE, Représentante du collège Elu au sein du Comité consultatif citoyen.

12. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET PAR LE PRESIDENT

Lors de la séance du 15 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

Décisions du Bureau communautaire du 23 Mai 2018 :

- **Développement économique – Aménagement et requalification de la zone commerciale de l'Aunis – Validation de la phase APD/PRO et autorisation à procéder au lancement des consultations de travaux**

Suite à la présentation du Maître d'œuvre SIT&A CONSEIL / ATELIER DE L'EMPREINTE, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le projet d'aménagement de la Zone Commerciale de l'Aunis présenté, de valider l'estimation du coût des travaux et d'autoriser le Président à lancer la consultation de travaux pour la réalisation desdits aménagements.

- **Développement économique – Fixation d'un tarif de redevance d'occupation du domaine public dans la Zone d'Activités de Bel Air à Andilly les Marais**

Il a été demandé l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur un emplacement situé dans la zone d'activités de Bel Air. Il convient de délivrer une autorisation temporaire du domaine public sous la forme d'un arrêté, entrainant le paiement d'une redevance.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Président à signer l'arrêté de voirie et de fixer le montant de la redevance annuelle à 120 €.

- **Finances – Attributions de subventions**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- L'Association AAPPMA de La Grève sur Mignon fait découvrir la pratique de la pêche et l'espace naturel aquatique : 350 €
- La Confrérie de la Poule de Marans et son œuf organise sa 6ème fête européenne du Marans Club de France : 800 €
- ACM CHARRON – A la suite d'une erreur de saisie du nombre d'heures d'animations, l'ACM de Charron recevra (au lieu des 2 734 €) : 4 984 €
- ACM SAINT SAUVEUR D'AUNIS organise une sortie exceptionnelle : 500 €

- **Pôle Nature – Convention de mise à disposition des sanitaires publics du foyer rural**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le président à signer une convention avec la Commune de Taugon afin de mettre à disposition de la CdC les sanitaires du foyer rural, moyennant une contribution à l'entretien des locaux d'environ 374 €.

- **GEMAPI – Convention avec la FDGDON concernant la lutte contre les espèces nuisibles**

La FDGDON 17, avec ses Groupements Intercommunaux de Défense contre les Organismes Nuisibles(GIDON), assure la coordination de luttes collectives, pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles, présents sur notre département, notamment les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués).

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider la convention d'adhésion, d'autoriser le Président à signer cette dernière et à autoriser le Président à procéder au paiement de ladite adhésion pour un montant 2018 de 2 755,52 €.

- **Ressources humaines – Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Les élections des instances consultatives seront organisées au sein de la collectivité le 6 décembre 2018. Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel, de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et de décider le recueil de l'avis des représentants de la collectivité. Le nombre de représentants suppléants est identique au nombre de représentants titulaires.

- **Ressources humaines – Composition du Comité Technique (CT)**

Concernant l'organisation des élections des instances consultatives, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel, de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et de décider le recueil de l'avis des représentants de la collectivité. Le nombre de représentants suppléants est identique au nombre de représentants titulaires.

Décisions du Président

⇨ **29/05/2018-DEC2018-015** : Concernant le Budget Principal, il a été décidé d'instituer une régie d'avances. Elle concerne les dépenses suivantes :

1° : relatives aux acquisitions réalisées sur internet (fournitures et petits investissements mobiliers) ;
2° : relatives à l'achat de denrées alimentaires périssables ;
3° : relatives aux frais de carburant et de péage des véhicules appartenant à la collectivité territoriale ;
4° : relatives aux frais de réception et de représentation.

Le Conseil Communautaire a pris acte de ces décisions

13. LA BRIQUETERIE ACI-OF – SUBVENTION D'EQUIPEMENT – INTEGRATION D'UNE CLAUSE EN CAS DE REVENTE DU BIEN ACQUIS AVANT UN DELAI DE DIX ANS

Par délibération du 24 janvier 2018, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 28 000 € à l'association La Briqueterie ACI-OF pour le financement de l'acquisition d'une ancienne ferme sur la commune de Saint Jean de Liversay afin d'y développer l'insertion sociale par son activité économique et de formation aux métiers de la construction.

Il est proposé de compléter cette délibération afin de préciser que cette association reversera la subvention en cas de revente du bien financé par ladite subvention, avant un délai de 10 ans suivant la signature de l'acte. Le courrier transmis à l'association notifiant l'attribution de la subvention mentionnait cette clause de remboursement.

Monsieur MAITREHUT ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, par 2 abstentions et 32 voix pour, a décidé de valider le principe d'intégrer une clause de remboursement de la subvention en cas de revente du bien avant un délai de 10 ans suivant l'acquisition et d'autoriser le Président à mandater l'étude de Maître David CHAUVIN pour effectuer les démarches nécessaires à l'inscription hypothécaire de la clause de remboursement, les frais correspondants étant à la charge de la CdC Aunis Atlantique.

QUESTIONS DIVERSES

CONTRACTUALISATION REGIONALE – COPIL

La Région contractualise avec les EPCI. Ils ont défini un nouveau périmètre de contractualisation : celui du SCOT (Communauté d'Agglomération de La Rochelle, CdC Aunis Sud et CdC Aunis Atlantique) et l'Ile de Ré. Il est proposé de réaliser un comité de pilotage composé de :

- ✓ 3 élus de chaque EPCI,
- ✓ 2 élus de la Région,
- ✓ 2 membres du Conseil de Développement,
- ✓ 2 membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- ✓ 1 membre de l'Université.

Monsieur le président propose sa candidature ainsi que celles de Monsieur GALLIAN et Monsieur VENDITTOZZI.

En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Président propose de procéder à la nomination de ces représentants sans avoir recours au vote à bulletin secret, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, mais par un vote à mains levée. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de ne pas recourir à la procédure du scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de désigner Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Monsieur Roland GALLIAN, Monsieur François VENDITTOZZI, RReprésentants CdC au sein du Comité de Pilotage concernant la contractualisation régionale.

Affichage le 31 Août 2018

Le Président
Jean-Pierre SERVANT